Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS COMMERCE INTERNATIONAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

E6 – Gestion des opérations d'import-export, U61 – Montage des opérations d'import-export

Session 2013 • Code sujet : **CIE6OIE** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Gestion des exportations (14 questions) **Page 3**

2. Gestion des importations (7 questions) **Page 9**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 13**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbtsci.fr/assets/annales/bts-ci/E6 - Développement commercial international/2013/BTS CI - E6 - Développement commercial international - Session 2013 - 1-Sujet.pdf

1. Gestion des exportations

Breizh Maille doit répondre à la demande DAP d'un distributeur de New York, comparer les transports aérien et maritime, puis gérer le risque de change et le risque de crédit liés à ses ventes export. Elle étudie aussi les conditions de paiement et les écarts entre une facture pro forma et l'ouverture d'un crédit documentaire pour une vente au Japon.

La commande américaine

Question 1.1. Analysez les conséquences pour Breizh Maille du passage de l'incoterm FCA à DAP New York.

En FCA, Breizh Maille remet les marchandises au transporteur convenu, et le risque est transféré à l'acheteur à ce point de livraison. En DAP New York, elle organise et paie l'acheminement jusqu'au lieu désigné, et supporte les risques jusqu'à la mise à disposition des marchandises, prêtes à être déchargées. Elle reste responsable du dédouanement export. L'acheteur prend en charge le déchargement et les formalités, droits et taxes à l'importation. Le lieu précis à New York doit être stipulé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> En DAP, Breizh Maille paie le transport et supporte le risque jusqu'au lieu convenu à New York. L'acheteur décharge et dédouane à l'importation.

Question 1.2. Argumentez sur les intérêts que peut présenter un DAP pour Breizh Maille.

Le DAP permet à Breizh Maille de proposer un service plus complet et un prix livré, ce qui simplifie l'achat pour son distributeur et peut renforcer sa compétitivité. En organisant elle-même l'acheminement, l'entreprise choisit le transporteur, suit l'expédition et maîtrise mieux la qualité du service rendu. Elle peut aussi négocier les frais de transport et intégrer ces coûts dans son offre. Cet intérêt commercial dépend toutefois d'une estimation rigoureuse des coûts et des risques, afin de préserver la marge.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le DAP valorise le service, facilite l'achat pour le client et permet à Breizh Maille de maîtriser l'acheminement, sous réserve de préserver sa marge.

Question 1.3. Calculez en euros les coûts logistiques selon l'incoterm DAP pour les deux modes de transport envisagés, aérien et maritime.

La commande comprend 2 540 tuniques, 2 400 chemises et 2 100 polos, soit 94 188,40 € de marchandises. Les 320 cartons pèsent 4 800 kg. Pour le maritime, 20 cartons tiennent sur une palette : 16 palettes nécessitent un conteneur 40 pieds. Les frais portuaires à destination sont convertis au taux de 1 € = 1,2700 USD. Pour l'assurance maritime assise sur le CIP majoré de 10 %, la prime est déterminée directement par l'équation de taux, sans recalcul circulaire.

Poste	Aérien (€)	Maritime (€)
Pré-acheminement	450,00	350,00
Frais export	304,60	55,00
Fret principal	7 200,00	1 023,62
LTA ou THC	20,00	90,00
Assurance	224,76	316,88
Frais à destination	488,19	456,69
Total logistique DAP	**8 687,55**	**2 292,19**

✓ RÉPONSE À RETENIR

Coût logistique DAP : aérien 8 687,55 € ; maritime en conteneur 40 pieds 2 292,19 €.

Question 1.4. Analysez dans un tableau comparatif les deux solutions logistiques proposées.

Les deux options diffèrent surtout par leur coût et leur délai. L'aérien coûte davantage, mais ses deux départs quotidiens et son transit annoncé de 48 heures sont adaptés à une livraison rapide. Le maritime est beaucoup moins cher, mais le trajet Le Havre-New York dure déjà 16 jours, sans compter les opérations portuaires ni le pré-acheminement. Le délai maximal demandé par le client est de deux semaines après la commande : le maritime ne peut donc pas le respecter.

Critère	Aérien	Maritime
Coût logistique DAP	8 687,55 €	2 292,19 €
Transit annoncé	48 h, hors opérations	16 jours en mer, hors opérations
Fréquence	2 départs par jour	2 départs par semaine
Chargement	4 800 kg taxables	16 palettes, conteneur 40 pieds
Délai client de 2 semaines	Compatible, sous réserve du traitement	Non compatible

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'aérien est rapide et fréquent. Le maritime est moins coûteux, mais son transit annoncé de 16 jours dépasse le délai client.

Question 1.5. Préconisez, en justifiant votre choix, la solution logistique qui répond aux exigences du client.

Il faut retenir le transport aérien, car le distributeur exige une livraison au plus tard deux semaines après la commande. Le transport maritime prend déjà 16 jours entre Le Havre et New York, avant même le pré-acheminement et les opérations portuaires. L'aérien annonce 48 heures de transit et deux départs par jour, ce qui donne une réelle possibilité de respecter l'échéance. Son coût supérieur doit être intégré au prix DAP et vérifié au regard de la marge commerciale.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Retenir l'aérien, seule solution compatible avec le délai maximal de deux semaines demandé par le client.

Question 1.6. Calculez le cours à terme applicable à la couverture du risque de change.

La créance est en dollars, que Breizh Maille cédera à sa banque pour recevoir des euros. Le cours pertinent est donc le cours vendeur EUR/USD de la banque, soit 1,2626 USD pour 1 EUR. Pour une échéance à 60 jours, on ajoute le déport vendeur de 0,0025 indiqué dans l'annexe financière. Le cours à terme fixe ainsi le taux de conversion applicable à la couverture.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Cours à terme à 60 jours : 1 EUR = 1,2651 USD.

Question 1.7. Calculez la contre-valeur en euros sur la base du prix DAP proposé.

La contre-valeur brute en euros se calcule en divisant les 130 000 USD par le cours à terme de 1,2651 USD pour 1 EUR. La commission bancaire annoncée est de 0,1 % de cette contre-valeur. Elle est donc déduite du montant brut pour obtenir le montant net estimé versé à Breizh Maille.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contre-valeur brute : 102 758,68 €. Après commission de 0,1 % : 102 655,92 € nets.

Question 1.8. Indiquez les avantages et les inconvénients de cette technique de couverture du risque de change.

Le contrat à terme fixe aujourd'hui le cours de conversion : Breizh Maille connaît ainsi la contre-valeur en euros et se protège contre une baisse du dollar. Cette prévisibilité sécurise la marge et facilite la gestion de trésorerie. En revanche, l'entreprise ne profite pas d'une évolution favorable du dollar. Le contrat constitue un engagement ferme à l'échéance : il faut donc faire correspondre le montant et la date de couverture à l'encaissement attendu.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Avantage : contre-valeur sécurisée. Inconvénient : aucun gain si le dollar monte et engagement ferme à l'échéance.

Question 1.9. Proposez d'autres solutions pour couvrir le risque de change.

Une option de change permet de fixer un cours de vente des dollars tout en conservant la possibilité de profiter d'une évolution favorable, en contrepartie d'une prime. Breizh Maille peut aussi mettre en place une couverture naturelle en rapprochant ses recettes et ses dépenses en dollars. D'autres possibilités sont de facturer en euros, de demander un paiement anticipé ou de réduire le délai de règlement. Le choix dépend du coût de couverture et du pouvoir de négociation avec le client.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Autres solutions : option de change, couverture naturelle, facturation en euros, paiement anticipé ou délai de règlement réduit.

La gestion du risque de crédit

Question 1.10. Analysez le risque de crédit que connaît l'entreprise sur son activité export, en tenant compte de la répartition de son chiffre d'affaires et des évaluations des pays concernés.

L'export représente 6,5 M€ sur 65 M€ de chiffre d'affaires, soit 10 %. L'Europe concentre 4,4 M€, soit environ 67,7 % des ventes export, mais celles-ci sont réparties entre plusieurs pays. Le risque politique est faible, note 1, dans tous les pays sauf la Grèce, notée 4. Le risque commercial est faible (A) dans cinq pays, intermédiaire (B) aux États-Unis et élevé (C) en Espagne et en Grèce. L'Espagne et la Grèce représentent ensemble 1,4 M€ d'exportations.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Risque global modéré, mais vigilance accrue sur l'Espagne et la Grèce, classées C pour le risque commercial, et sur le risque politique grec.

Question 1.11. Proposez des solutions afin que l'entreprise se prémunisse contre le risque de crédit à l'export.

Breizh Maille doit évaluer la solvabilité de chaque client, suivre les retards de paiement et fixer des limites d'encours. Elle peut adapter les conditions de règlement au risque : acompte, paiement comptant ou crédit documentaire irrévocable, éventuellement confirmé. Une garantie bancaire et une assurance-crédit, telle que celle proposée par Ducroire, peuvent couvrir une partie du risque d'impayé. La diversification des clients et des marchés limite également la dépendance à un débiteur ou à un pays donné.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Évaluer les clients, limiter les encours, exiger des garanties ou acomptes, choisir un crédit documentaire et souscrire une assurance-crédit.

La gestion des paiements

Question 1.12. Analysez la modalité de paiement proposée par Breizh Maille dans la facture pro forma.

La facture pro forma prévoit un crédit documentaire irrévocable payable à vue. Il s'agit d'un paiement plus rapide que le virement habituel à 60 jours, et l'engagement de la banque émettrice sécurise le paiement si les documents présentés sont conformes. La sécurité n'est toutefois pas absolue : le crédit n'est pas confirmé par une seconde banque et le règlement dépend de la conformité documentaire. Les frais bancaires hors Japon sont imputés à Breizh Maille, bénéficiaire.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Crédit documentaire irrévocable à vue : paiement rapide, conditionné à des documents conformes et non confirmé par une seconde banque.

Question 1.13. Identifiez les incohérences entre la facture pro forma et l'avis d'ouverture du crédit documentaire, puis indiquez-en les conséquences pour l'exportateur.

Le crédit documentaire plafonne le paiement à 184 000 €, alors que la pro forma porte sur 185 210 €. Il interdit les expéditions partielles, pourtant autorisées par la pro forma. Les dates sont incompatibles : la pro forma est datée du 12 juillet 2015 et prévoit une expédition au 12 octobre 2015, tandis que le crédit, émis en 2012, impose une expédition au 15 octobre 2012 et expire à cette date. Enfin, la pro forma accepte toute destination au Japon, mais le crédit indique Tokyo. Ces écarts exposent l'exportateur au refus des documents et à des frais de réserve de 60 USD.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Plafond insuffisant de 1 210 €, expéditions partielles interdites, dates et destination incompatibles : risque de refus de paiement et frais de 60 USD.

Question 1.14. Conseillez à Breizh Maille l'attitude à adopter après examen de l'ouverture du crédit documentaire et justifiez votre réponse.

Breizh Maille doit demander à Barutou de faire amender le crédit par sa banque avant l'expédition. L'amendement doit porter le plafond à au moins 185 210 €, autoriser les expéditions partielles et harmoniser les dates avec celles de la vente. Il doit également préciser une destination compatible avec la pro forma. L'entreprise fera contrôler le nouvel avis par sa banque notificatrice avant de présenter les documents. Comme le crédit est non confirmé, elle peut demander une confirmation pour réduire le risque de défaillance de la banque émettrice.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ne pas expédier avant réception et vérification d’un amendement conforme ; demander si possible la confirmation du crédit.

2. Gestion des importations

Breizh Maille recherche de nouveaux fournisseurs et compare deux propositions d'achat de pyjamas en Turquie et en Inde selon leur coût de revient et les critères d'approvisionnement pertinents. Elle étudie également le régime douanier et la liquidation d'une importation de sacs à main depuis la Chine, dédouanée à Brest.

Choix d'un fournisseur

Question 2.1. Conseillez M. Martinez sur les différentes sources d'information possibles pour rechercher un fournisseur.

Pour trouver des fournisseurs correspondant aux critères de coût et de qualité, M. Martinez peut croiser plusieurs sources :

- **Sources internes :** fichiers fournisseurs et retours des services achats, qualité et production.
- **Réseaux professionnels :** salons spécialisés, chambres de commerce, fédérations et recommandations de partenaires ou transitaires.
- **Sources documentaires et numériques :** organismes de promotion du commerce international, annuaires professionnels, bases de données et plateformes B2B.

Il vérifiera ensuite les références, la capacité de production, la qualité, la solvabilité et les conditions logistiques des fournisseurs présélectionnés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Croiser les sources internes, professionnelles et numériques, puis vérifier les références, la qualité, la solvabilité et la logistique des candidats.

Question 2.2. Calculez, pour chaque proposition, le coût de revient global puis le coût de revient unitaire en euros.

La TVA à l'importation, récupérable, n'est pas incluse dans le coût de revient. Pour l'offre indienne, le fret est facturé sur 2,4 UP, car le volume de 2,4 m³ dépasse le poids brut de 1,04 t. Le droit est calculé sur la valeur en douane, fret et assurance jusqu'à l'entrée dans l'Union compris.

Éléments	Dakir, Turquie	Bara, Inde
Marchandises	1 344 × 11,75 = 15 792,00 €	2 400 × 12 ÷ 1,31 = 21 984,73 €
Transport, BAF et assurance	1 176 + 111 = 1 287,00 €	225 × 2,4 + 540 × 7 % + 96 = 673,80 €
Frais en France et dédouanement	50,00 €	115 + 455 + 50 = 620,00 €
Droits de douane	0,00 €	(21 984,73 + 540 + 37,80 + 96) × 9,6 % = 2 175,22 €
Coût global	**17 129,00 €**	**25 453,75 €**
Coût unitaire	**12,74 €/pièce**	**10,61 €/pièce**

✓ RÉPONSE À RETENIR

Dakir : 17 129,00 €, soit 12,74 €/pièce. Bara : 25 453,75 €, soit 10,61 €/pièce.

Question 2.3. Comparez dans un tableau les deux possibilités d'approvisionnement selon les critères qui vous paraissent les plus pertinents.

La qualité annoncée est similaire. Les écarts déterminants concernent donc le coût unitaire, la quantité, le délai et les modalités de paiement.

Critère	Dakir, Turquie	Bara, Inde
Quantité proposée	1 344 pièces	Minimum de 2 400 pièces
Coût de revient unitaire	12,74 €	10,61 €
Transit	4 jours	28 jours
TEC	0 %	9,6 %
Paiement	100 % à 30 jours	30 % à la commande, 70 % à 30 jours
Effet principal	Approvisionnement plus rapide et lot inférieur	Prix unitaire plus bas, mais stock et trésorerie davantage mobilisés

L'Inde offre le meilleur coût unitaire, tandis que la Turquie est plus souple en quantité, délai et paiement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Inde : avantage de coût unitaire. Turquie : avantages de délai, de quantité et de conditions de paiement.

Question 2.4. Justifiez la proposition que vous retenez.

Je retiens Bara International si les prévisions permettent d'écouler les 2 400 pièces et si la trésorerie peut financer l'acompte de 30 %. Son coût unitaire est inférieur d'environ 2,14 €, malgré le transport plus long et les droits de douane. À quantité équivalente de 2 400 pièces, l'économie estimée par rapport au coût unitaire turc est d'environ 5 133,75 €.

Si le stock supplémentaire, le délai de 28 jours ou l'acompte représentent un risque trop important, Dakir constitue l'option la plus prudente.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Retenir Bara si la demande absorbe 2 400 pièces et si la trésorerie et le stockage le permettent.

Dédouanement à l'import

Question 2.5. Indiquez le régime douanier sous lequel les marchandises voyageront de l'aéroport de Roissy à Brest, sachant qu'elles sont dédouanées à Brest.

Avant leur dédouanement à Brest, les marchandises non Union doivent circuler de Roissy à Brest sous le régime du **transit externe T1**. Ce régime permet leur acheminement sous contrôle douanier et en suspension des droits et taxes jusqu'au bureau de destination, où elles seront dédouanées.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Transit externe T1 de Roissy à Brest, jusqu'au dédouanement à destination.

Question 2.6. Procédez à la liquidation douanière de cette importation.

Le prix CIP Roissy comprend 1 500 € de fret et d'assurance. Le coefficient de 80 % correspond à la part retenue dans la valeur en douane. Les droits sont calculés sur cette valeur. La base de TVA comprend ensuite la valeur en douane, les droits et le transport Roissy-Brest ; la TVA récupérable n'est pas un coût définitif.

Élément	Calcul	Montant
Fret et assurance retenus	1 500 × 80 %	1 200,00 €
Valeur en douane	4 250 − 1 500 × 20 %	3 950,00 €
Droits de douane	3 950 × 9,7 %	383,15 €
Base TVA	3 950 + 383,15 + 410	4 743,15 €
TVA	4 743,15 × 19,6 %	929,66 €
Total droits et TVA	383,15 + 929,66	1 312,81 €

Le coût rendu hors TVA récupérable est de 4 250 + 410 + 383,15 = 5 043,15 €.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Valeur en douane : 3 950,00 €. Droits : 383,15 €. TVA : 929,66 €. Coût rendu hors TVA récupérable : 5 043,15 €.

Question 2.7. Conseillez à M. Martinez un autre régime douanier pour les importations futures et présentez son intérêt majeur.

Pour des importations régulières, M. Martinez peut envisager le **régime de l'entrepôt douanier**. Les marchandises non Union y sont stockées sous contrôle douanier sans acquittement immédiat des droits et de la TVA à l'importation. Les droits sont dus lors de leur mise en libre pratique ; en cas de réexportation sans mise en libre pratique, ils ne sont pas acquittés. L'intérêt majeur est de différer les prélèvements et de préserver la trésorerie.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Entrepôt douanier : différer droits et TVA jusqu’à la mise en libre pratique ; en cas de réexportation, ne pas acquitter les droits.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2013)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de BTS Commerce International, session 2013, porte le code CIE6OIE, dure 4 heures et a un coefficient 4. Dans le contexte de l'entreprise textile Breizh Maille, elle évalue le montage des opérations d'import-export : incoterms, transport, change et crédit, paiements internationaux, recherche de fournisseurs, coûts de revient et dédouanement.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- En DAP, le vendeur assume les coûts et risques jusqu'au lieu de destination convenu, hors déchargement et formalités d'importation.
- Le cours à terme fixe aujourd'hui le taux d'une opération future et permet de connaître la contre-valeur attendue en euros.
- Le crédit documentaire est exécuté selon ses conditions documentaires : une divergence peut conduire à une réserve et compromettre le paiement.
- Pour un coût de revient import, intégrez les coûts d'achat et d'acheminement ainsi que les droits et taxes applicables.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez les obligations, les coûts et les risques de chaque partie pour l'incoterm demandé.
- Vérifiez les unités, devises, taux, assiettes de calcul et échéances avant de valider les calculs.
- Comparez les offres sur une base homogène en tenant compte du coût, du délai, du transport et des conditions de paiement.
- Confrontez les informations de la facture pro forma à chaque condition et document exigé par le crédit documentaire.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment choisir le bon cours à terme pour couvrir une recette future en devises ?

Repérez la devise reçue, l'échéance et le sens de l'opération de change. Utilisez le cours correspondant à cette échéance et au sens achat ou vente de la banque, puis appliquez le déport ou le report indiqué.

Q : Quels éléments intégrer au calcul du coût d'une importation en groupage ?

Additionnez le prix d'achat, le transport, ses suppléments, l'assurance, les frais portuaires et l'acheminement intérieur. Vérifiez la base de facturation et le taux de change, puis calculez les droits et taxes selon les données douanières.

Q : Comment répartir le temps pendant les quatre heures de l'épreuve ?

La gestion des exportations vaut 45 points et celle des importations 35 points. Répartissez le temps selon ces pondérations, avancez sans vous bloquer sur un calcul et réservez un moment pour vérifier les unités et justifications.

Q : Que vérifier en priorité dans l'analyse du crédit documentaire ?

Comparez les montants, dates, incoterms, expéditions partielles et documents demandés avec la facture pro forma. Expliquez les effets des divergences sur la conformité de la remise documentaire, le paiement et les frais éventuels.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbtsci.fr/assets/annales/bts-ci/E6 - Développement commercial international/2013/BTS CI - E6 - Développement commercial international - Session 2013 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Commerce International : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.